

Questions orales

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION SUR LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC M. PONIATOWSKI, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, je remarque qu'aujourd'hui l'opposition n'adresse aucune de ses questions au premier ministre, probablement pour empêcher les libéraux de célébrer d'une manière éclatante le premier anniversaire de la victoire du 8 juillet dernier.

Monsieur le président, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de faire rapport à la Chambre de ses entretiens avec le ministre de l'Intérieur du gouvernement de France, M. Michel Poniatowski?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je remercie mon collègue et ami, le député de Saint-Denis, d'avoir rappelé cet anniversaire que nous fêtons tous ensemble, parce que nous avons ensemble bâti cette victoire. Mais il serait malséant de ne pas mentionner le rôle non négligeable que les députés de l'opposition ont joué.

Pour ce qui est des entretiens dont parle le député, je dois dire, monsieur le président, qu'ils ont été extrêmement heureux, et que le ministre français de l'Intérieur, M. Poniatowski, nous a apporté de très bonnes nouvelles au sujet des relations que la France entretient avec le Canada. Le ministre a rencontré plusieurs de nos collègues, et surtout, évidemment, le solliciteur général. Mais nous avons abordé des sujets beaucoup plus importants. Je crois que plus tard le ministre aura l'occasion de parler d'un voyage très important que projette le président de la République française au Canada dans un avenir assez prochain.

Monsieur le président, avant de me rasseoir je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à votre tribune du ministre français de l'Intérieur M. Poniatowski.

● (1450)

[Traduction]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aurais été heureux d'être agréable au premier ministre à 3 heures. Compte tenu de ce qui nous attend dans les mois à venir, je voudrais proposer que toutes manifestations de leadership soient reportées à 3 heures cet après-midi.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ DU REVENU ET LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration afin de vérifier la confiance que l'on peut avoir en lui.

Des voix: Oh, oh!

[M. Whelan.]

M. Alexander: Quand j'ai demandé pourquoi il n'a pas proposé les modifications à la loi sur l'assurance-chômage, le ministre a répondu qu'il étudierait, de concert avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les mesures qui s'imposent pour adapter, harmoniser, rationaliser le programme de sécurité du revenu. Il semble qu'il ne puisse, sans cela, présenter les modifications à apporter à la loi. Ma question est donc la suivante: L'a-t-il fait?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Le 27 mai, le ministre ne semblait pas en être certain et, soudain, le 23 juin, il présente ces modifications par le biais de l'exposé budgétaire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, répondant à une question semblable, a indiqué qu'il présenterait un rapport à ce sujet au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Celui-ci a-t-il reçu un rapport du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concernant les mesures à prendre pour adapter, harmoniser et rationaliser le programme d'assurance-chômage et le programme de sécurité du revenu? L'a-t-il, oui ou non?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, les entretiens portant sur les objectifs que le député semble éprouver un certain plaisir à énumérer, sont actuellement en cours. Les modifications que nous présenterons à la Chambre reflètent les premières décisions qui nous semblent découler logiquement de ces entretiens et de certains autres faits. Naturellement, vu qu'il s'agit d'un programme très important, c'est une analyse continue que nous avons entreprise, et nous la poursuivons.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MOTIFS DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE GLEN JANSEN—LA QUESTION DU RETRAIT DE CERTAINS CRÉDITS DU BUDGET MINISTÉRIEL

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): J'ai une question à poser au solliciteur général, monsieur l'Orateur, au sujet d'un nommé Glen Jansen recherché pour le meurtre de M^{me} Freida Buxbaum. Comme cet homme a été condamné en 1972 à sept ans de prison pour enlèvement et à sept ans pour vol à main armée, pourquoi l'avait-on libéré sur parole puisque, par deux fois, il avait manqué à sa parole?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, la Commission des libérations conditionnelles est un organisme indépendant, parajuridique, qui a examiné sa demande de libération en fonction de la loi. Je dois dire qu'en ce moment, M. Jansen est suspect. La police le recherche. Il n'y a aucune preuve concluante qu'il ait commis le crime en question.

M. Reynolds: La Gendarmerie royale du Canada, à Vancouver, a dit que la Commission des libérations conditionnelles n'a absolument aucun contrôle sur les détenus qui sortent des pénitenciers. En raison du manque de sécurité dans nos institutions, le solliciteur général voudrait-il demander au ministre des Finances de remettre à son ministère les fonds qu'il lui a retirés dans le budget?